



## CTPS DIRECCTE

30 juin 2011

**Un climat tendu,  
une administration tétanisée !**

**6 juillet 2011**

### Premier CTPS pour les DIRECCTE :

La composition du Comité technique paritaire spécial (CTPS) des DIRECCTE est issue du résultat des élections du 19 octobre 2010. Six organisations syndicales se partagent les quinze sièges de la parité du personnel.

Deuxième organisation lors de ce scrutin, la CFDT détient 3 sièges.

Le CTPS est placé sous la présidence des deux ministres : celui de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (MINEFI) et celui du Travail, de l'Emploi et de la Santé. En leur nom, en cas d'empêchement, le CTPS sera présidé par le délégué général au pilotage (DGP) des DIRECCTE, actuellement M. Marc El Nouchi.

Alors que les premières DIRECCTE ont été constituées depuis plus d'une année, le CTPS des DIRECCTE est convoqué la première fois le 23 juin 2011. Pour cause de dialogue social insuffisant au sein du Ministère du Travail, cette convocation du CTPS a été boycottée à l'initiative des organisations syndicales de ce ministère.

La réunion du 30 juin était donc l'inauguration du dialogue social institutionnel d'une nouvelle administration, les DIRECCTE.

Après une concertation entre les branches syndicales DRIRE-Ecoles et CCRF de la Fédération des Finances et le SYNTEF, la CFDT a décidé de siéger afin de prendre contact et défendre les intérêts de tous les agents des DIRECCTE devant la DGP.

### Siégeaient pour l'administration :

Marc EL NOUCHI, délégué Général, Jean LE GAC, DGP (suppléant), Isabelle NOTTER, DIRECCTE BOURGOGNE (titulaire), Robert SALOMON, DGT (titulaire), Sylvie HEL-THELIER, DARES (titulaire), Isabelle MOURES, DAGEMO (titulaire), Agnès GUIMOT, SG de la DIRECCTE Ile-de-France (suppléante), Alain-Louis SCHMITT, DIRECCTE Pays-de-la-Loire (titulaire), Patrice BOREL, DGEFP (titulaire), Jean-Emmanuel LALLEMAND, DG Trésor (titulaire), Evelyne RANUCCINI, DRH SG des MEFI (suppléante).

Siégeaient également : Coralie OUDOT, DRH, SG des MEFI, Eloy DORADO, chargé de mission (expert), Jérôme ELLISSABIDE, DAGEMO (expert), Jean-Emmanuel MAURY (expert, DG Trésor, futur occupant du siège de M. LALLEMAND), Corinne CREVOT (DGP).

#### **SYNTEF-CFDT**

8 bis rue Lecuireot – 75014 PARIS

☎ 01.40.52.02.10 Mèl : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

#### **DRIRE-Ecoles CFDT Finances**

2, rue Gaston Rébuffat – 75950 PARIS CEDEX 19

Mèl. : drire@cfdt-finances.fr

#### **Fédération CFDT des finances et affaires économiques**

1

2, rue Gaston Rébuffat – 75950 PARIS CEDEX 19

Mèl. : federation@cfdt-finances.fr

#### **CFDT-CCRF et Laboratoires**

6 rue Louise Weiss - 75703 PARIS CEDEX 13

☎ 01.44.97.04.47

Mèl. : cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr

Du côté de l'administration de l'Economie, il faut noter l'absence de représentant de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), administration qui compose le pôle C de chaque DIRECCTE. En fait, le MINEFI était représenté par la DRH du Secrétariat général des Ministères Economiques et Financiers (MEFI), soit une personne pour une parité administrative de 15 titulaires.

Pour les organisations syndicales :

CFDT (3 sièges) représentée par Christel LAMOUREUX (DIRECCTE Ile-de-France), Christophe ASTOIN (DIRECCTE PACA) du SYNTEF-CFDT, Patrice RIO (DIRECCTE Bretagne-CCRF), Albert AMBOISE (DIRECCTE Bourgogne-DRIRE-ECOLES) fédération CFDT FINANCES.

FO (2 sièges) : Eric DUPORT, Michel GARCIN, Robert PELLETIER.

UNSA (2 sièges) : Serge PARRA, Brigitte PINEAU, Paul SEHKI.

Trois organisations boycottaient : CGT (4 sièges), Solidaires (2 sièges), le SNUTEF-FSU (2 sièges)

A noter que seule la délégation CFDT représentait toutes les composantes des DIRECCTE.

La CFDT a fait la déclaration liminaire suivante et a demandé des actes concrets de la DGP.

Vous connaissez le contexte social notamment sur le champ du ministère du travail qui a conduit au boycott de la première réunion de ce CTPS. Nous aurions apprécié que ce CTPS soit co-présidé par ses deux présidents, le ministre du travail et celui du MINEFI pour leur faire part de nos griefs que nous ne rappellerons pas ici.

Pour une première réunion de ce CTPS nous ne vous faisons pas de procès d'intention sur votre volonté de mettre en place une réelle concertation dans le cadre de cette instance et contrairement à d'autres organisations syndicales nous sommes présents pour défendre les intérêts des personnels des DIRECCTE quelle que soit leur origine.

Par sa présence aujourd'hui, la CFDT s'engage dans une démarche de concertation dans le cadre de cette nouvelle administration. Nous assumerons cette décision devant nos collègues et nos adhérents. Cependant, nous vous demandons de nous démontrer dès aujourd'hui par des décisions concrètes en direction de tous les agents que notre engagement dans ce dialogue social a du sens. Passons de l'écoute aux actes M. le président.

Nous relevons tout de même que les premières DIRECCTE ont été créées le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et début 2010 pour l'ensemble du territoire métropolitain et il nous faut attendre le 21 juin 2011 pour avoir une première convocation du CTPS des DIRECCTE par la délégation générale au pilotage des DIRECCTE.

Pardonnez-nous de vous le dire franchement mais y-a-t-il un pilote dans la délégation, c'est la question que se posent tous les collègues sur le terrain.

Nous attendons donc que la délégation générale au pilotage joue son rôle et que le CTPS soit le lieu de concertation sur tous les sujets qui auraient dû être traités avant la mise en place des DIRECCTE, comme le règlement intérieur, l'harmonisation de la gestion des ressources humaines et celle de l'action sociale etc... entre les dispositifs pilotés par le ministère des finances et ceux pilotés par le ministère du travail.

Nous ne traiterons pas tous ces sujets lors de cette réunion de mise en place mais il nous faut en sortir avec un plan de travail.

Nous vous proposons d'acter la création de groupes de travail sur les différents sujets et un calendrier de réunions avec une échéance.

Dans l'attente nous demandons que chaque agent continue de bénéficier des régimes actuels de temps de travail, de régime d'action sociale et que les budgets des DIRECCTE soient abondés des crédits nécessaires au maintien des droits des agents.

Les deux autres organisations sont également intervenues par des déclarations liminaires.

M. El Nouchi, Délégué général, remercie les OS qui ont accepté de siéger dans l'intérêt du dialogue social. Il indique que les déclarations liminaires confirment son ressenti sur le climat social lors de ses visites sur le terrain. Il prend acte du fort mécontentement et du déficit de sens donné à la nouvelle organisation. Selon lui, il est important que chaque agent trouve effectivement du sens à son action et ce n'est pas le cas à l'heure actuelle : il a entendu le manque de moyen pour accomplir la mission de service public. Il veut identifier les raisons de ce désarroi et le cas échéant, les dysfonctionnements.

Il se déclare déterminé à donner des moyens en rapport avec les missions. Il constate aussi des missions très élargies sont sources de stress : d'où sa volonté de procéder à une cartographie de ces missions pour les hiérarchiser et ainsi « desserrer les contraintes ». Il informe les représentants des OS qu'un séminaire, composé des SG des DIRECCTES, est engagé sur ce point.

De la même manière, les missions entre les différentes composantes doivent être clarifiées. Ceci fait, il souligne la nécessité de trouver des terrains d'actions communes entre les pôles des DIRECCTE tout en reconnaissant que la situation n'est pas mûre pour cela.

En vue de faciliter ces actions communes, il faut au préalable harmoniser les situations. Pour discuter de ces sujets d'harmonisation, il est très favorable à la mise en place de Commissions de travail demandée par la CFDT.

Après nous avoir rappelé les missions confiées à la DGP par son décret de création et la faiblesse de ses moyens (15 agents détachés par les différentes directions), M. El Nouchi a demandé aux organisations syndicales leurs priorités.

La CFDT souligne que sa priorité, dans les circonstances induites par la RGPP, c'est que les agents soient satisfaits de venir travailler. Ce n'est pas le cas, les agents ne sont pas heureux. De plus, la CFDT observe que les cadres intermédiaires ne sont plus en capacité d'absorber le stress et le transmettent à leurs subordonnés. Le mal être au travail est bien réel.

Si la CFDT souligne la nécessité, dans une communauté de travail, d'harmoniser notamment les régimes de temps de travail et indemnitaires, c'est par le haut et simultanément car il s'agit d'un équilibre d'ensemble. Du fait de son histoire, chaque administration (le Travail, la DRIRE, la CCRF ...) a évolué sur des compromis admis par ses agents (Ex : le contrôle du temps de travail pour l'une, l'enregistrement détaillé des activités pour l'autre). Harmoniser un sujet impliquera un déséquilibre global et de nouveaux mécontentements.

En préalable, un travail d'énumération est nécessaire. La CFDT note le retard pris en la matière : ainsi, il était prévu qu'un document relatif à un état des lieux du temps de travail soit remis fin avril mais rien n'a été communiqué à l'instance.

S'agissant de la mise en relation des moyens avec les missions, précédemment évoquée, la CFDT note que, côté CCRF, si l'exercice a été effectué à plusieurs reprises ces dernières années, aucune mission n'a été abandonnée. Chacune correspond à un donneur d'ordre qui n'envisage pas son abandon. La CFDT réaffirme donc avec force qu'il faut obtenir des moyens et du personnel pour exécuter nos missions de façon satisfaisante.

La CFDT interpelle également le Délégué Général sur les aspects immobiliers, les déménagements, la multiplicité des interlocuteurs (les Préfets sont en pointe sur de nombreux sujets, les Chefs d'UT, les DIRECCTE...alors qu'avant il n'y avait que le chef d'UT) : le pilote n'est pas très visible ; le collectif de travail n'existe pas (une DIRECCTE est la compilation de statuts différents).

Mme Isabelle NOTTER, DIRECCTE Bourgogne, attire l'attention du Président sur la nécessité de reporter certaines « commandes » à plus tard car des urgences mobilisent actuellement les services et qu'on ne peut pas tout faire en même temps : CHORUS, déménagements, élections...

Elle indique aussi qu'on ne fera pas l'économie d'une réflexion sur l'évolution des métiers de secrétariat qui à l'heure actuelle sont organisés de manière assez hétérogène.

Considérant qu'après une heure et demie de débats les préalables posés dans sa déclaration liminaire n'étaient pas atteints la CFDT a demandé une suspension de séance pour que l'administration prépare des propositions concrètes à mettre en œuvre.

La CFDT rappelle que s'agissant des groupes de travail appelés des vœux de la CFDT pour avancer concrètement sur toutes les questions à l'ordre du jour, des solutions acceptables de prise en charge des frais de déplacement doivent être dégagées.

**En dépit des attentes clairement exprimées par la CFDT, force est de constater qu'après l'interruption de séance, les engagements ne sont pas à la hauteur des attentes.**

M EL NOUCHI nous annonce un programme de travail dans la cadre du CTPS portant sur l'harmonisation ou la convergence entre les pratiques des différentes composantes de la DIRECCTE au niveau de la Charte de gestion des Ressources Humaines :

**1) ARTT** : le rapport de la mission d'inspection sera transmis aux OS dès le lendemain du CTPS. Il comporte un état des lieux et des propositions. La DGP réfléchit en lien avec les deux secrétaires généraux des deux ministères pour élaborer des propositions à débattre en groupe de travail pour finaliser avant la fin de l'année.

**2) Mobilité inter programme** des personnels, « actuellement un agent ne peut traverser un couloir pour occuper le poste vacant du bureau d'en face »

**3) Mutualisation sur les prestations sociales** : assistantes sociales et médecins de prévention. Expérimentation en cours.

**4) Formation** : début des travaux au quatrième trimestre 2011, faire un état des besoins en formation pour l'accompagnement des métiers nouveaux et le corrélér à une offre de formation, formalisée entre les différents acteurs.

**5) Action sociale et harmonisation entre agents des prestations sociales** : un état des lieux doit être actualisé avec un bilan des harmonisations simples et celles qui ont des impacts financiers lourds.

Autres sujets possibles : reconnaissance des acquis professionnels et harmonisation des calendriers des exercices d'évaluation et de promotions.

**Commentaires** : La CFDT reconnaît des sujets déjà évoqués au CTPS des DDI (Directions départementales interministérielles). Faute de moyens supplémentaires pour assurer une harmonisation vers le haut, ces intentions sont percutées par le nécessaire respect de la gestion ministérielle des agents. A titre d'exemple, les engagements du Ministre de l'Economie préservent les cycles de mobilité des agents de la DGCCRF où les mutations sont accordées au plan national et à l'ancienneté.

## POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

### 1- Adoption du règlement intérieur du CTPS

Le projet soumis fait état d'un règlement issu du règlement intérieur type « Fonction publique » qui devra être modifié dès la fin de l'année pour passer en mode de fonctionnement des nouveaux Comités Techniques. La CFDT relève cependant plusieurs dispositions restrictives :

➤ La CFDT manifeste notamment son désaccord concernant le sort réservé aux membres suppléants des comités : alors que le décret 82-452 du 28 mai 1982 prévoit leur présence de droit aux réunions du CTP (certes sans voix délibérative sauf dans le cas où le titulaire est absent), le projet de règlement intérieur proposé aboutit à leur interdire une participation effective. En effet, le projet de règlement intérieur ne prévoit ni autorisation d'absence pour couvrir « juridiquement » la participation (quid en cas d'accident de trajet par exemple ? Situation de l'agent au regard de son chef de service ? ) Ni prise en charge de leur déplacement. Ce qui laisse mal augurer de la volonté de parvenir à un dialogue social apaisé.

La présence des suppléants y compris lors de la présence des titulaires permet une circulation directe de l'information entre les OS et le Délégué Général qui ne peut qu'améliorer la qualité du dialogue social – dialogue social que le Ministre chargé du travail est censé promouvoir !!!

Aussi est-il fait observer au Délégué Général qu'il serait bien inspiré de traiter les élus de cette instance au moins aussi bien que les employeurs du privé les leurs : le Code du travail les oblige à convoquer titulaires et suppléants, le défaut de cette obligation étant susceptible de constituer le délit d'entrave au fonctionnement de l'instance (pour le Comité d'entreprise par exemple, voir Cass. crim., 16 juin 1970, n°69-93.132 et il s'agit d'une jurisprudence constante...).

En dépit des multiples arguments avancés par la CFDT ainsi que la position unanime des organisations syndicales présentes et de longs débats, l'administration persiste à refuser la demande de la CFDT de convocation systématique des suppléants : elle se borne à accepter le fait que des autorisations d'absence soient accordées aux suppléants.

➤ Prise en charge des déplacements : le Président indique que «les pratiques actuelles seront reconduites après vérification». La CFDT note que la DAGEMO, loin de jouer un rôle modérateur voire facilitateur dans la construction du dialogue social, a affirmé que les suppléants non convoqués ne sont pas pris en charge alors que les représentants du travail présent font état d'usages contraires. Certains membres de la parité administrative ont même confirmé cette pratique ; il apparaît également que l'administration des Finances prend en charge les frais des suppléants y compris de ceux qui se déplacent pour assister aux réunions en « binôme » avec leur titulaire.

Là encore, les élus des instances de l'administration sont moins bien traités que leurs collègues du privé, ce qui laisse songeur sur la réelle volonté de l'administration sur la qualité du dialogue social...dans une nouvelle administration !

**Les représentants des OS estimant que leurs demandes de modification sont insuffisamment prises en compte, s'abstiennent lors du vote.**

**SYNTEF-CFDT**  
8 bis rue Lecuire – 75014 PARIS  
☎ 01.40.52.02.10 Mèl : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

**DRIRE-Ecoles CFDT Finances**  
2, rue Gaston Rébuffat – 75950 PARIS CEDEX 19  
Mèl. : drire@cfdt-finances.fr

**Fédération CFDT des finances et affaires économiques** 6  
2, rue Gaston Rébuffat – 75950 PARIS CEDEX 19  
Mèl. : federation@cfdt-finances.fr

**CFDT-CCRF et Laboratoires**  
6 rue Louise Weiss - 75703 PARIS CEDEX 13  
☎ 01.44.97.04.47 Mèl. : cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr

## 2- Textes sur la mise en place des Comités Techniques des DIECCTE (Outre-mer):

Deux textes sur la création des CT des DIECCTE et sur les opérations électorales sont soumis pour avis au CTP.

Le vote pour MAYOTTE et GUYANE qui comptent moins de 100 agents se fera sur sigle. Pour la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion qui ont plus de 100 agents, le vote se fera sur liste.

La CFDT fait remarquer que si les projets ont été examinés en groupe de travail par les OS du travail, ils n'ont été présentés coté Finances qu'hier en Groupe de Travail ministériel, ce qui conforte notre perception d'absence d'implication de la partie Finances dans le pilotage des dossiers.

Toutefois, s'agissant du vote, les OS présentes et la CFDT en particulier votent « pour » dans le souci que les DIECCTE disposent d'instances de concertation locale communes à leurs composantes, qui constitue un outil de démocratie sociale.

### Point sur l'avenir :

M EL NOUCHI annonce une réunion du CTPS en septembre pour nous présenter le programme d'action de la DGP.

Il demandera un mandat des secrétaires généraux des deux ministères pour pouvoir proposer le lancement de GT par le CTPS sur les différents sujets évoqués.

### **EN CONCLUSION, LA CFDT A FAIT PART DE SA PROFONDE DECEPTION :**

- **d'une part sur le contenu de cette réunion car aucune proposition concrète n'es proposée sur le fond des dossiers alors que le temps passe et que les organisations se mettent en place sans que des questions aussi essentielles que par exemple le temps de travail, soient réglées...**
- **d'autre part quant au déficit patent d'esprit de dialogue : le fait que l'administration pinaille sur la convocation et la prise en charge des membres suppléants d'une instance qui se réunit deux fois par an constitue un message clair pour les élus mais aussi pour les agents qu'ils représentent. La CFDT rappelle que, ici comme ailleurs, on ne fait rien de bien sans moyen approprié. M. EL NOUCHI prétendait en début de réunion être soucieux que les moyens adéquats aux missions soient donnés aux agents : il a ici une occasion idéale de faire chez lui ce qu'il prétend recommander à autrui !**

**Il apparaît en outre que la DGP n'a pas la main sur les sujets ministériels, ni sur les sujets budgétaires. Elle ne dispose pas de moyens financiers propres. Nonobstant, les secrétaires généraux des deux Ministères étaient absents de cette réunion, pourtant inaugurale. Or, le Dialogue social ne peut se nourrir uniquement de mots et d'intention mais exige des actes positifs.**

### **C'est à l'aune des faits que la CFDT jugera la Délégation Générale.**

**SYNTEF-CFDT**  
8 bis rue Lecuire – 75014 PARIS  
☎ 01.40.52.02.10 Mèl : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

**DRIRE-Ecoles CFDT Finances**  
2, rue Gaston Rébuffat – 75950 PARIS CEDEX 19  
Mèl. : drire@cfdt-finances.fr

**Fédération CFDT des finances et affaires économiques** 7  
2, rue Gaston Rébuffat – 75950 PARIS CEDEX 19  
Mèl. : federation@cfdt-finances.fr

**CFDT-CCRF et Laboratoires**  
6 rue Louise Weiss - 75703 PARIS CEDEX 13  
☎ 01.44.97.04.47 Mèl. : cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr